



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 23 septembre 2026.

Présents : MM. Dudant Gauthier, Bourgmestre - Président;
Mory M., Desmet, Bocquillon, Hiroux, Echevins ;
Vincent Martinez y Lopez, Desmette, Vivier, Verscheure, Courtois, Farineau
Martin, Lucas, Olivier, Degremont, Ceuninck, Bonnet, Soenens, Lefebvre ;
Conseillers ;
Detournay, Directeur général

Objet : **Mission d'auteur de projet - Étude et direction de l'exécution de la partie voirie des travaux de rénovation de la rue Neuve à 7640 Antoing – Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2026-119 relatif au marché “Mission d'auteur de projet - Étude et direction de l'exécution de la partie voirie des travaux de rénovation de la rue Neuve à 7640 Antoing” établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 39.000,00 € hors TVA ou 47.190,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2026 à l'article budgétaire n°42112/733-60/20260016 ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 10 septembre 2026, le directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de légalité ;

Considérant que le directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité, soit au plus tard le 23 septembre 2026 ;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2026-119 et le montant estimé du marché "Mission d'auteur de projet - Étude et direction de l'exécution de la partie voirie des travaux de rénovation de la rue Neuve à 7640 Antoing", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 39.000,00 € hors TVA ou 47.190,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2026 à l'article budgétaire n°42112/733-60/20260016.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) P. DETOURNAY

Le Président,
(s) G. DUDANT

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

G. DUDANT